

un mot, qu'el-  
de soin de la  
de leur esprit,  
rps ; ce qu'el-  
parfaite mor-  
ions.

**IX.** ...  
ce.  
t rien de plus  
x que l'obéis-  
les délices, et  
e ame vérita-  
la donne aux  
Communau-  
l secours pour  
fection. Aussi  
-t-il rien tant  
nce et par ses  
es, s'étant as-  
n Père Eter-  
dire une pa-  
t ayant obéi  
te Vierge et  
e trente ans,

mais à toutes sortes de personnes jusqu'à  
la mort de la croix, ce qui doit obliger  
les Sœurs d'embrasser, d'une volonté  
libre, généreuse et pleine d'allégresse,  
toutes les choses qui leur sont comman-  
dées.

**II.** Pour entrer dans les sentiments de  
cette parfaite obéissance ; qu'elles se  
persuadent bien que l'obéissance est  
préférée dans l'Ecriture au sacrifice ;  
parce que, par l'obéissance on se quitte  
soi-même, et l'on sacrifie à Dieu sa  
propre volonté. Les Sœurs regarderont  
donc comme leur obligation la plus es-  
sentielle d'obéir à toutes les personnes  
qui leur tiennent la place de Notre Sei-  
gneur, sur la terre.

**III.** Elles seront entièrement soumi-  
sas à l'autorité, juridiction, correction,  
gouvernement et visite de Monseigneur  
l'Évêque, auquel elles rendront une par-  
faite obéissance.

**IV.** Elles doivent encore un respect  
et une obéissance cordiale au Supérieur  
qui leur sera donné par Monseigneur  
l'Évêque ou par Messieurs ses Grands  
échevins et conseillers.